

District de la Vienne

Siège social :

1 rue François Prat
86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site - E-mail - Facebook :

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr

Facebook : district de la Vienne de Football

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Mardi : Fermé* /13h30. 17h30
Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Jeudi : Fermé* /13h30. 17h30
Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 384 . Vendredi 18 mai 2018

AGENDA de la SEMAINE

Samedi 19 et dimanche 20 mai

26^{ème} journée National 3
½ finales Coupe Féminines Nouvelle-Aquitaine
17^{ème} journée U18 R2
17^{ème} journée U17 R1
8^{ème} journée U17 R2
18^{ème} journée U16 R1
17^{ème} journée U16 R2
17^{ème} journée U15 R1
8^{ème} journée U15 R2
17^{ème} journée U14 R1-R2
8^{ème} journée U13 Reg. Critérium
¼ finales Coupe André Tassin - Coupe Louis David - Coupe J. Rousseau - Challenge des Réserves - Challenge Marcel Renaudie
18^{ème} journée Féminine à 11

Mardi 22 mai

Comité de Direction à 18h30

Mercredi 23 mai

Commission Sportive à 14h00

Jeudi 24 mai

Commission Discipline à 17h30
Commission des Jeunes à 17h30

Vendredi 25 mai

AG de l'JNAF à



Complexe Sportif Beauséjour à CIVRAY

Sur le thème de la Coupe du Monde 2018

Journée Nationale des Débutants
U6-U9 Filles et Garçons

Viens fêter la fin de la saison avec ton club !
Samedi 26 mai 2018

En partenariat avec :

Sommaire

Partenaire	p. 2
Convocation AG	p. 3
Avis aux clubs	p. 5
Avis aux arbitres	p. 7
Commission Sportive	p. 8
Commission Jeunes	p. 18
Commission Foot Entreprise.....	p. 20
Commission d'Arbitrage	p. 21
Commission Ethique	p. 24
Informations diverses	p. 26

Action Ethique et Convivialité

Clubs de Départemental 5 et 6
Pensez à renvoyer le formulaire
(voir en fin de journal)

Partenaire de la semaine

INTERSPORT
LE SPORT COMMENCE ICI
CHASSENEUIL



Nouvelle Ligne Regista 18



CHASSENEUIL DU POITOU
Service Clubs & Collectivités

05.49.30.11.86

interclub86@reseau-intersport.fr



Sweat ½ ZIP Regista 18

Taille Adulte du XS au XXXL **44,95€**

Taille Enfant du 5/6a au 13/14 **39.95€**



Remise habituelle pour toute commande passée dans l'année	30% de remise
Remise pour commande de Présaison* <50 pièces (Haut + Bas)	40% de remise
Remise pour commande de Présaison* >50 pièces (Haut + Bas)	50% de remise



Pantalon bas resserré
Regista 18

Taille Adulte XS au XXXL

39.95€

Taille Enfant 5/6a au 13/14

34.95€



Veste Polyester
Regista 18

Taille Adulte XS au XXXL

34.95€

Taille Enfant 5/6a au 13/14

29.95€





CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs de Football du département de la Vienne, vous êtes prié(e)s d'assister ou de vous faire représenter par un membre du bureau de votre club dûment mandaté à l'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football qui aura lieu le :

Vendredi 8 Juin 2018 à 19h00
A Saint Germain (salle des fêtes Abel DEMAY)
St Savin-St Germain

Les représentants des clubs seront accueillis à partir de 18h30.

Ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
2. Accueil des participants par le Président du District, le Maire de la commune, le Président du club
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 01/12/2017 à Chauvigny
4. Discussion et vote des rapports de la Secrétaire Générale et des commissions
5. Allocution du Président du District de la Vienne de Football
6. Etude des vœux retenus
7. Présentation et vote des règlements des Coupes et Challenges Séniors applicables à compter de la saison 2018 / 2019
8. Application du carton blanc
9. Présentation et vote du budget prévisionnel
10. Intervention des personnalités
11. Questions diverses
12. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire



DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL

Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football vendredi 8 juin 2018 à St Germain

POUVOIR

Je soussigné :

Président du club :

Ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du District donne pouvoir à :

Nom et prénom : N° de licence :

Pour représenter le club de :

.....

Cachet du club

Signature
(Précédée de « Bon pour pouvoir »)

Nota important :

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente, porteur d'une carte de dirigeant de la saison en cours.



AVIS AUX CLUBS

REUNION DE FIN DE SAISON DES STRUCTURES FEMININES

Le samedi 2 juin à 10h à Ménigoute

Les clubs sont invités à participer à la réunion de fin de saison des structures **Féminines** qui se déroulera le :

samedi 2 juin à 10h à Ménigoute
Salle Romagne (à côté de l'Église)

(Réunion commune avec les clubs de la Vienne et des Deux Sèvres)

ORDRE DU JOUR :

- Bilan de la saison écoulée
- Prévision pour la saison 2018/2019
- Informations diverses
- Questions diverses

Un mail d'invitation sera envoyé à tous les clubs de la Vienne pour s'inscrire et rester au repas (13 " par personne) sur réservation. Après la réunion, il est proposé d'assister aux finales de la Coupe du Poitou.

FINALES de la COUPE TASSIN et du CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Finales prévues le dimanche 10 juin 2018

14h : Challenge Marcel Renaudie

16h : Coupe André Tassin

La Commission recherche un site pour l'organisation de ces deux finales
 (4 vestiaires joueurs . 2 vestiaires arbitres . 1 tribune si possible).
 Les clubs intéressés doivent se manifester avant **mercredi 30 mai 2018**.

Action Ethique et Convivialité clubs de Départemental 5 et Départemental 6

La fin de saison approche. Pensez à voter **pour élire l'équipe de votre poule correspondant le mieux à la notion d'Éthique** (accueil, respect des adversaires, des dirigeants et accompagnateurs, des arbitres, du public, de l'esprit de jeu).

Pour cela, il faut retourner le formulaire « Action Ethique et Convivialité » au District de la Vienne (qui se trouve dans « Informations diverses » du présent journal) ou communiquer votre lauréat par courriel (via Zimbra).

TU VEUX DEVENIR ARBITRE ? Inscris-toi maintenant

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise des formations qui te permettront de devenir arbitre de Football !

Pour cela, il te suffit de t'inscrire directement sur le site du District, rubrique « FORMATIONS » « Deviens Arbitre ». Les dates et lieux des formations 2018/2019 :

- du 22 au 24 août 2018 . Puymoyen
- du 29 au 31 août 2018 . Le Haillan
- du 7 au 9 septembre 2018 . Puymoyen
- du 21 au 23 septembre 2018 . Le Haillan
- du 5 au 7 octobre 2018 . Marsac sur Indre
- du 19 au 21 octobre 2018 . Le Temple
- du 24 au 26 octobre 2018 . Puymoyen
- du 29 au 31 octobre 2018 . Le Haillan
- du 2 au 4 novembre 2018 . Spéciale Féminine . Puymoyen
- du 2 au 4 novembre 2018 . Puymoyen
- du 9 au 11 novembre 2018 . Guéret
- du 9 au 11 novembre 2018 . Tartas
- du 16 au 18 novembre 2018 . Le Haillan
- du 23 au 25 novembre 2018 . Bugeat
- du 30 novembre au 2 décembre 2018 . Limoges
- du 7 au 9 décembre 2018 . Pau
- du 14 au 16 décembre 2018 . Le Haillan
- du 14 au 16 décembre 2018 . Poitiers
- du 3 au 5 janvier 2019 . Cérizay
- du 3 au 5 janvier 2019 . Le Haillan
- du 11 au 13 janvier 2019 . Marsac sur Indre
- du 11 au 13 janvier 2019 . Tartas
- du 18 au 20 janvier 2019 . Puymoyen
- du 25 au 27 janvier 2019 . Le Haillan



Information sur l'envoi des courriels au District

RAPPEL IMPORTANT : les Commissions ne peuvent pas répondre aux courriels des clubs qui lui parviennent de messageries personnelles. Seule la messagerie Zimbra est le moyen d'échange officiel.

Engagements Coupe de France saison 2018/2019

Veuillez noter que les **engagements pour la Coupe de France saison 2018/2019** sont ouverts à compter du 20 avril 2018 sur Footclubs !

Les clubs engagés lors de la saison 2017/2018 ont été pré-engagés automatiquement pour la saison prochaine. Si vous souhaitez participer à cette épreuve, vous devez impérativement valider votre engagement. A vous de jouer !

Engager son équipe dans « Footclubs », comment faire ?

- Placez-vous dans la saison 2018/2019 (choix de la saison sous le logo « Footclubs »)
- Allez dans le menu Compétitions -> Engagements
- Sur la ligne correspondant à la Coupe de France, renseignez le champ "Avis club" en choisissant "Accord" (ou "Refus" si vous ne souhaitez pas engager votre équipe)
- Enregistrez votre choix en cliquant sur le bouton "Valider".

Si la compétition n'apparaît pas, c'est que vous n'y avez pas participé la saison passée. Dans ce cas-là, cliquez sur le bouton « engager une équipe » - choisir centre de gestion « FFF » - cocher à gauche en face de la coupe choisie. Merci de saisir le terrain défini pour cette compétition en précisant si vous possédez un éclairage classé - puis **validez** l'engagement.

La clôture des engagements sera effectuée le 15 juin 2018.

Le montant de l'engagement est de **52 euros** (débités sur le compte du club).

Merci de noter que les ententes ne sont pas autorisées en Coupe de France.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Philippe MOUTHOU par mail PMOUTHOU@LFNA.FFF.fr

A l'attention des clubs de DEPARTEMENTAL 5 et 6

Le règlement des frais d'arbitrage est effectué par le District que du championnat Départemental 1 à Départemental 4

En Départemental 5 et 6, les frais sont réglés, à la fin du match, par moitié par les 2 clubs.



AVIS AUX ARBITRES

Réunion annuelle de fin de saison des Arbitres Le vendredi 1^{er} juin 2018

La Commission de District d'Arbitrage organise sa réunion annuelle de fin de saison.

Vous êtes convoqués le vendredi 1er juin 2018 à 19 h 30 au restaurant « L'Atelier » Le Grand Large à Poitiers.

Merci de retourner le coupon réponse (dans « informations diverses » du présent journal) avant le vendredi 25 mai, dernier délai.

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU WEEK END

Afin de joindre les responsables des désignations de ~~part~~ à partir du vendredi 17h30 et jusqu'à 2 heures avant le coup d'envoi de votre désignation, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez dorénavant contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres de ~~se~~ adresser des mails au District pour toute demande ou modification.

IR2F : Comment valider votre inscription à nos formations

L'IR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut impérativement renvoyer à l'IR2F **dans les délais** les documents reçus par mail remplis : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation. Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs. Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués aux formations, alors pensez-y.

Planning prévisionnel 2017/2018

- Vendredi 01/06/18 : Réunion annuelle de fin de saison des arbitres au restaurant L'Atelier à 19h30
- Jeudi 7/06/18 : CDA . validation des classements.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 16 mai 2018
Procès-verbal n° 37

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE

Approbation du PV n° 36 avec la modification suivante :

Présents MM. Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE

La Commission félicite le club de Montmorillon qui se voit attribuer l'organisation des finales régionales des Coupes de Nouvelle-Aquitaine le dimanche 17 juin 2018

SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
2	B	11	21/01/18 Remis le 01/04/18	19616953	Poitiers St Eloi (1) / Rouillé (1)		20/05/18
5	A	17	24/03/18	19652618	Les 3 Moutiers (1) / Cissé (1)		19/05/18 à 20h
5	C	9	17/12/17	19652828	St Julien l'Ars (3) / Jardres (1)	Arrêté municipal	20/05/18
6	A	10	14/01/18	19653363	St Gervais (1) / Moncontour (2)	Arrêté municipal	20/05/18
6	A	11	21/01/18 Remis le 01/04/18	19653370	Moncontour (2) / Mirebeau (3)		27/05/18
6	D	13	11/02/18	19653781	Vicq sur Gartempe (3) / Jouhet Pindray (1)	Occupation du terrain	20/05/18
6	E	16	18/03/18	19653932	Les Roches / Smarves (2) / Magné / La Ferrière (1)		20/05/18

SAISON 2017 - 2018 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
5	C	16	18/03/18	19652877	Poitiers St Eloi (3) / Lavoux Liniers (1)		20/05/18 à 13h15
5	C	17	25/03/18	19652881	Bonnes (1) / Poitiers Asac (2)		20/05/18
5	E	21	12/05/18	19653171	Champagné (1) / St Maurice Gençay (2)		20/05/18

SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT FEMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
Fém D1	B	13	04/03/18	19915122	Ste Eanne (1) / Fontaine le Comte (1)	Intempéries	27/05/18
Fém D1	B	13	04/03/18	19915123	Bressuire (2) / Parthenay Viennay / Châtillon (1)	journée reportée	27/05/18

**DEPARTEMENTAL 1****Match n° 19616621 : Poitiers Asptt (1) È Montmorillon (2) en poule C du 13/05/18**

Èvocation.

Inscription sur la feuille de match, au sein de l'Èquipe de Poitiers Asptt (1), d'un joueur (licence n° 2547666798) en Ètat de suspension.

ConsidÈrant, les dispositions de l'article 187.2 des RÈglements GÈnÈraux de la FFF lesquels prÈvoient, que mÈme en cas de rÈserves ou de rÈclamation, l'Èvocation par la Commission compÈtente est toujours possible et prÈvaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licenciÈ suspendu, d'un joueur non licenciÈ au sein du club, ou d'un joueur non licenciÈ.

Agissant par voie d'Èvocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

ConsidÈrant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RÈglements GÈnÈraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Poitiers Asptt lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 23 mai 2018, dÈlai rÈduit dans le but de traiter le dossier avant la derniÈre journÈe.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 2**Match n° 19616789 : Buxerolles (2) - Boivre (1) en poule A du 10/02/18 remis le 05/05/18**

RÈclamation du club de Boivre (envoyÈe par Zimbra le 10/05/18 à 22h01)

RÈclamation non recevable (hors dÈlai).

Dossier classÈ.

Match n° 19616865 : Boivre (1) - Buxerolles (2) - en poule A du 15/04/18 remis le 22/04/18

Courriel de M. MERAIMI Aymen (arbitre de la rencontre).

Les frais d'arbitrage (58.08") non rÈglÈs par le club de Boivre seront prÈlevÈs à ce dernier pour Ètre crÈditÈs à l'intÈressÈ.

Match n° 19617022 : VerriÈres (1) È Usson L'Isle (1) en poule B du 12/05/18

RÈserve d'aprÈs match confirmÈe (13/05/18 à 19h58).

La Commission ne peut intervenir rÈglementairement dÈs lors que le joueur en cause est derriÈre la main courante.

Dossier classÈ.

DEPARTEMENTAL 3**Match n° 19651853 : Smarves 1936 (1) È Vouneuil sous Biard (1) en poule B du 13/05/18**

Courriel du club de Vouneuil sous Biard (13/05/18 à 10h03)

1^{er} forfait de l'Èquipe de Vouneuil sous Biard (1) (sans dÈplacement)

Amende de 41" au club de Vouneuil sous Biard.

Match n° 19651936 : Montmorillon (3) È Coulombiers (1) en poule C du 11/02/18 remis le 06/05/18

La Commission reprend le dossier mis en instance objet du PV n°36 du 9 mai 2018 concernant la rÈserve de Coulombiers transformÈe en rÈclamation, laquelle met en cause la participation des joueurs de Montmorillon.

ConsidÈrant que cette rÈclamation a ÈtÈ communiquÈe au club de Montmorillon, lequel a formulÈ ses observations.

ConsidÈrant qu'il rÈsulte aprÈs vÈrification des feuilles de matchs des rencontres disputÈes par les Èquipes de Montmorillon 1 et 2 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participÈ à plus de 7 matchs en Èquipes supÈrieures, ni participÈ aux rencontres de l'avant derniÈre ou la derniÈre rencontre des matchs retour, celles-ci n'Ètant prÈvues que les 13 et 27 mai 2018.

ConsidÈrant que l'Èquipe de **Montmorillon (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions rÈglementaires.

Par ces motifs dit la rÈclamation non fondÈe et confirme le rÈsultat mentionnÈ sur la feuille de match.

Les droits de rÈclamation (38") seront dÈbitÈs au club de Coulombiers.

Dossier classÈ.

DEPARTEMENTAL 4**Match n° 19652438 : Valdivienne (2) È Pressac (1) en poule D du 13/01/18 remis le 14/04/18**

La Commission a reÈu les rapports demandÈs et prend acte.

Dossier classÈ.



Match n° 19652447 : Adriers (1) È Bouresse / Persac (1) en poule D du 20/01/18 remis le 31/03/18, puis le 08/05/18

Match non joué. En raison des circonstances, le club ne souhaite pas jouer cette rencontre.
1^{er} forfait de l'équipe d'Adriers (1) (sans déplacement)

DEPARTEMENTAL 5

Le règlement des frais d'arbitrage n'est effectué par le District que du championnat Départemental 1 à Départemental 4

En Départemental 5, les frais sont réglés, à la fin du match, par moitié par les 2 clubs.

Match n° 19652630 : Nord Vienne (2) - Cissé (1) en poule A du 15/04/18 remis le 22/04/18.

La part des frais d'arbitrage de M. COUSIN Michel (37.85 ") non réglée par le club de Cissé sera prélevée à ce dernier pour être créditée à l'intéressé.

Match n° 19652773 : Leigné sur Usseau (2) - Antran (3) en poule B du 13/05/18

Courriel du club d'Antran (12/05/18 à 10h27)
2^{ème} forfait de l'équipe d'Antran (3) (sans déplacement).
Amende de 31" au club d'Antran.

Match n° 19652837 : Poitiers Asac (2) È Dissay (2) en poule C du 14/01/18 remis le 08/05/18

Courriel du club de Dissay.
La Commission prend connaissance du rapport de l'arbitre, lequel souligne que suite au mauvais fonctionnement de la FMI, le capitaine du club de Dissay n'a pas souhaité formuler de réserve.
Dossier classé.

Match n° 19652877 : Poitiers St Eloi (3) È Lavoux Liniers (1) en poule C du 18/03/18

La Commission enregistre la décision de la Commission de Discipline de donner le match à rejouer.
La rencontre se déroulera le 20/05/18 à 13h15.

Match n° 19652907 : Lavoux-Liniers (1) È St Benoît (3) en poule C du 13/05/18.

Courriel de M. LEPRETRE Sylvain (arbitre de la rencontre).
La part des frais d'arbitrage (29") non réglée par le club de St Benoît sera prélevée à ce dernier pour être créditée à l'intéressé.

Match n° 19653040 : Fleuré (3) È Civaux (2) en poule E du 13/05/18.

Courriel du club de Civaux (11/05/18 à 11h37)
1^{er} forfait de l'équipe de Civaux (2) (sans déplacement)
Amende de 31" au club de Civaux.

Match n° 19653122 : Brion St Secondin (3) È Availles Limouzine (1) en poule E du 11/02/18 remis le 06/05/18

Courriel du club de Brion St Secondin (07/05/18 à 09h04)
La Commission, reprend le dossier mis en instance objet du PV n° 36 du 9 mai 2018.
Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.
Considérant l'absence de réserve et de réclamation formulées sur la feuille de match, seul un courriel de Brion St Secondin a été transmis.
Considérant que le club d'Availles Limouzine a été informé et a transmis ses observations en formulant une réclamation hors délai, donc non recevable.
Considérant, la vérification du nombre de mutés autorisés pour le club d'Availles Limouzine,
Par ces motifs et en application des articles 171, 187 et 207 des RG de la FFF, la Commission donne **match perdu par pénalité avec retrait de 1 point à l'équipe d'Availles Limouzine (1)**. L'équipe de **Brion St Secondin (3) ne bénéficie pas du gain de la rencontre.**
Dossier classé.

Match n° 19653169 : Queaux Moussac / Verrières (1) È Sud Vienne région de Couhé (2) en poule E du 13/05/18.

Courriel du club de Sud Vienne région de Couhé (12/05/18 à 13h43)
1^{er} forfait de l'équipe de Sud Vienne région de Couhé (2) (sans déplacement)
Amende de 31" au club de Sud Vienne région de Couhé.

**Match n° 19653171 : Champagné (1) - St Maurice Gençay (2) en poule E du 12/05/18.**

Match arrêté.

La Commission propose de rejouer la rencontre le dimanche 20 mai 2018.

La Commission souhaite un prompt rétablissement à M. Morisset.

Match n° 19653302 : Fontaine le Comte (3) È Vivonne (2) en poule F du 13/05/18

Réserve du club de Vivonne.

Considérant la réserve formulée sur la feuille de match comme étant non confirmée et donc non recevable.

Considérant que le courriel transmis (15/05/18 à 16h30) ne peut être considéré que comme une réclamation d'après match, et étudiée en tant que telle, transmet la copie du courriel de confirmation au club de Fontaine le Comte, lequel peut s'il le souhaite, formuler ses observations avant le mercredi 23 mai 2018, délai réduit dans le but de traiter le dossier avant la dernière journée.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 6**Match n° 19653565 : Leigné sur Usseau (3) È Châtelleraut Réunionnais (1) en poule B du 13/05/18**

Courriel du club de Leigné sur Usseau (12/05/18 à 13h46)

3^{ème} forfait de l'équipe de Leigné sur Usseau (3) (sans déplacement de Châtelleraut Réunionnais (1)).

Amende de 18" au club de Leigné sur Usseau.

Match n° 19653567 : Buxeuil (2) È Châtelleraut Portugais (3) en poule B du 13/05/18

3^{ème} forfait de l'équipe de Buxeuil (2) (sans déplacement de Châtelleraut Portugais (3)).

Amende de 18" au club de Buxeuil.

Match n° 19653961 : Poitiers Cep (3) È Magné / La Ferrière (1) en poule E du 13/05/18

1^{er} forfait de l'équipe de Magné / La Ferrière (1) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Magné.

Match n° 19653964 : Valdivienne (3) È Les Roches / Smarves (2) en poule E du 13/05/18

Courriel du club de Les Roches La Villedieu (13/05/18 à 08h26)

4^{ème} forfait de l'équipe de Les Roches / Smarves (2) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Les Roches La Villedieu

Match n° 19654097 : Millac (1) È Sommières St Romain (3) en poule F du 13/05/18

Courriel du club de Sommières St Romain (13/05/18 à 10h17)

3^{ème} forfait de l'équipe de Sommières St Romain (3) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Sommières St Romain.

Match n° 19654225 : Poitiers Beaulieu (2) - Jazeneuil (1) en poule G du 13/05/18

Courriel du club de Jazeneuil (13/05/18 à 10h16)

3^{ème} forfait de l'équipe de Jazeneuil (1) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Jazeneuil.

Match n° 19654226 : Poitiers Gibauderie (2) - Rouillé (3) en poule G du 13/05/18

Courriel du club de Rouillé (12/05/18 à 18h19)

3^{ème} forfait de l'équipe de Rouillé (3) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Rouillé.

Match n° 19654230 : Vouillé (3) È Iteuil (2) en poule G du 13/05/18

Courriel du club d'Iteuil (12/05/18 à 15h20)

5^{ème} forfait de l'équipe d'Iteuil (2) (sans déplacement).

Amende de 18" au club d'Iteuil.

Remarque : s'agissant du 5^{ème} forfait, l'équipe d'Iteuil (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour. Ce forfait intervenant dans les 3 dernières journées, il est fait application de l'article 19.B.6 des RG de la LFNA.

L'équipe de Poitiers Beaulieu (2) devant la rencontrer le 27/05/18 sera donc exempte à cette date.



Match n° 19654295 : Sèvres Anxaumont (3) È Avanton (2) en poule H du 21/01/18 remis le 01/04/18 et à nouveau remis le 10/05/18

Réserve du club de Sèvres Anxaumont.

Réserve sur l'ensemble des joueurs de l'équipe 2 d'Avanton ayant joué la dernière rencontre en équipe supérieure, cette équipe ne jouant pas ce jour, le règlement n'en autorisant aucun ainsi que sur l'ensemble des joueurs ayant participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure, le règlement n'en autorisant que 3.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des feuilles de match des rencontres disputées par l'équipe d'Avanton (1), évoluant en Départemental 4 poule A, qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure ni participé à plus de 7 matchs officiels avec l'équipe supérieure.

Considérant que l'équipe **d'Avanton (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit **les réserves non fondées** et confirme le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réclamation (38") seront débités au club de Sèvres Anxaumont.

Dossier classé.

Match n° 19654362 : Buxerolles (3) È Montamisé (3) en poule H du 13/05/18

Courriel du club de Montamisé (12/05/18 à 10h28)

4^{ème} forfait de l'équipe de Montamisé (3) (sans déplacement).

Amende de 18" au club de Montamisé.

CHAMPIONNAT FEMININ

Match n° 19919751 : Thouars (1) È St Cerbouillé (1) en poule A du 04/03/18 remis le 13/05/18.

Courriel du club de St Cerbouillé (10/05/18 à 20h37)

1^{er} forfait de l'équipe de St Cerbouillé (1) (sans déplacement)

Amende de 31" au club de St Cerbouillé.

U17/U18

Match n° 20241311: Naintré (3) È Dissay / bon / Vou / Chass (1) en Départemental 2 poule B du 03/02/18 remis le 12/05/18

Réserves du club de Dissay (confirmée par Zimbra le 14/05/18 à 09h27).

Réserves sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de Naintré (3) - U17 ayant participé à la dernière rencontre officielle coupe ou championnat des équipes supérieures, celles-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain ; et sur l'ensemble des joueurs de Naintré (3) - U17 ayant participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure le règlement n'en autorisant que 3.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des feuilles de match des rencontres disputées par l'équipe de Naintré évoluant en U16 Régional 2 poule A que 4 joueurs (SOBRIEL Yannick, GONET Arthur, MOINE Justin et BUGEON Anthony) inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure et 6 joueurs ont participé à la dernière rencontre de ladite équipe supérieure.

Considérant, que **l'équipe de Naintré (3) est en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs, donne **match perdu par pénalité à l'équipe de Naintré (3) avec le retrait de 1 point et 0 but à 3** pour en attribuer **le bénéfice à l'équipe de Dissay / Bon / Vou / Chass (1).**

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Naintré.

Dossier classé.

U11

Match n°20353379 : L'Envigne (1) È Nord Vienne(1) en Départemental 3 poule A du 03/03/18 remis au 21/04/18

Après lecture des rapports, la Commission décide de donner le **match à rejouer** avec l'obligation de la part des 2 clubs de fournir soit une liste (avec photos) des joueurs inscrits sur la feuille de match soit l'accès aux licences de ces joueurs sur l'application « Footclubs Compagnon »

Dossier transmis à la Commission des jeunes pour suite à donner.

Dossier classé.



COUPE DU POITOU

COUPE DU POITOU : 1/2 FINALES le 27/05/18

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
17	ST CERBOUILLE	D1A	MIGNE AUXANCES	D1A	
18	THOUARS	D1A	LUSIGNAN	D1B	

DIVERS

Courriels des clubs de Beaumont St Cyr, Poitiers St Eloi Loisir, Savigné, St Gervais, St Saviol et Thouars.
Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Champagné et Lavoux-Liniers

Pris note.

Courriel du club de Paizay le Sec

Pris note, courriel transmis à la Ligue Nouvelle-Aquitaine pour suite à donner.

RESERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 19651851 : Béruges (1) . St Benoît (2) en Départemental 3 poule B du 13/05/18

Match n° 19651983 : Sillars (1) . Lusignan (2) en Départemental 3 poule C du 12/05/18

Match n° 19652380 : Les Roches La Villedieu (1) . St Julien l'Arçs (2) en Département 4 poule C du 13/05/18

Match n° 19652907 : Lavoux-Liniers (1) . St Benoît (3) en Départemental 5 poule C du 13/05/18

Match n° 19653302 : Fontaine le Comte (3) . Vivonne (2) en Départemental 5 poule F du 13/05/18

Match n° 19654295 : Sèvres Anxaumont (3) . Avanton (2) en Départemental 6 poule H du 10/05/18

Match n° 20412076 : Bressuire (2) . Lusignan (1) en Coupe du Poitou du 10/05/18

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres du 10/05/18.

- **1^{er} avertissement**

Départemental 6 : match n° 19654295 : Sèvres Anxaumont (3) . Avanton (2) en poule H (journée 11)

Rencontres des 12 et 13/05/18.

- **1^{er} avertissement**

Départemental 6 : match n° 19653697 : Naintré (4) . Aailles en Châtelleraut (3) en poule C

- **Amende de 16Ö**

Départemental 6 : match n° 19653438 : Monts s/Guesnes (1) . Mouterre Silly en poule A

**NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE****Rencontres des 12 et 13/05/18.****• Dossier en instance :**

FMI et rapports d'incidents non parvenus, à envoyer avant le 23/05/18 pour les matchs suivants :

Départemental 3 : Match n° 19651722 : Vendeuvre (1) . Antran (2) en poule A

Départemental 4 : Match n° 19652513 : Bouresse / Persac (1) . Adriers (1) en poule D

Départemental 5 : Match n° 19653170 : Brion St Secondin (3) . Mazerolles / Lussac (2) en poule E

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24" .

Rencontres du 8 mai 2018

Match n° 19652580 : Vendelogne (1) . ASM (2) en Départemental 5 poule A

Rencontres des 12 et 13 mai 2018

Match n° 19654359 : Croutelle (2) . Smarves (2) en Départemental 6 poule H

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 80 €

Prochaine réunion : le mercredi 23 mai 2018 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION des JEUNES

Réunion du jeudi 17 mai 2018
Procès-verbal n° 29

Président de séance M. Christian SAVIGNY.
Présents Mmes Maryse MOREAU et Sylvie TESSERAU.
Excusés MM. Jean-Pierre BERNARD, Patrick CAMPOS-RUIZ et Jean-Paul PINTAULT.
MM. Philippe BARRITAULT et Yannick METHIVIER.

Approbation du PV n° 28 sans modification.

MATCHS REMIS

– la journée 10 des poules à 11 en U13 Départemental 3 est remise au 19 mai 2018.

SAISON 2017 - 2018 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS									
Catégorie	Div	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
U 17/18	1		2	03/02/18	20241270	GJ 3 Vallées 86 (1)	GJ Vallées du Miosson (1)	Arrêté municipal	19/05/18
U 17/18	2	B	1	27/01/18 remis le 31/03/18	20241357	Château Larcher / Vivonne (1)	GJ Val de Vonne (1)	Arrêté municipal	19/05/18
U 15	2	A	8	05/05/18	20259968	Migné Auxances (1)	Antoigné / Châtellerault Portugais(1)		19/05/18
U 13	1	B	3	21/04/18	20260169	Montmorillon (1)	Poitiers 3 cités (1)		mercredi 23/05/18 à 18h30
U 13	2	A	2	03/02/18	20260208	GJ Vienne et Creuse (1)	Cissé (1)	Arrêté municipal	19/05/18
U 13	2	B	8	05/05/18	20260287	Fontaine le Comte (1)	Ligugé / Smares / Iteuil (2)		Mercredi 23/05/18
U 13	2	C	1	27/01/18 remis le 31/03/18	20260296	Sud Vienne région de Couhé (1)	GJ Vallées du Miosson (2)	Arrêté municipal	à jouer avant le 26/05/18
U 13	2	C	7	28/04/18	20260326	Lathus / Saulgé / La Trimouille (1)	Sud Vienne région de Couhé (1)	Voyage scolaire Sud Vienne	19/05/18
U 13	2	C	7	28/04/18	20260324	Montmorillon (2)	GJ Foot Sud 86 (1)		30/04/18 à 19h30
U 13	3	D	3	21/04/18	20260403	GJ Foot Sud 86 (2)	St Benoît (1)		19/05/18
U 13	3	D	7	28/04/18	20260324	Ligugé / Smares / Iteuil (3)	Fontaine le Comte (2)		Mercredi 23/05/18 à Fontaine le Comte

Tous les matchs non joués au 26/05/18 (dernière journée de championnat), seront perdus par pénalité soit au club demandeur du report, soit aux 2 clubs

AVIS AUX CLUBS

Challenges U15 et U17 :

- Finales le samedi 2 juin 2018 à St Georges les Baillargeaux

Challenge DANSAC :

- Finale le samedi 2 juin 2018 à St Georges les Baillargeaux

Challenge U11 :

- Finale le samedi 2 juin 2018 à St Georges les Baillargeaux

**JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS**

La journée est organisée par le District le samedi 26 mai 2018

**sur les terrains de Civray (stade Beauséjour)
avec la collaboration du GJ Foot Sud 86 et de IACG Foot Sud 86.**

REUNION DE FIN de SAISON

La réunion est prévue le samedi 09 juin 2018 à partir de 9h

au District de la Vienne

TROPHEES des CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Challenges avant le mercredi 30 mai 2018.

- Challenge U17/18 : **GJ Val de Vonne**
- Challenge U15 : **Ligugé / Smarves / Iteuil / Fontaine le Comte / St Benoît (2)**
- Challenge Dansac : **GJ Vallées du Miosson (2)**
- Challenge U11 : **Vendeuvre / Chabournay**

U17/U18**Match n° 20241285 : Jaunay Clan (1) È GJ 3 Vallées 86 (1) en Départemental 1 du 17/03/18.**

La Commission enregistre la décision de la Commission de Discipline (PV n° 30 du 03/05/18) qui clôt le dossier et homologue le résultat acquis sur le terrain, 1 à 0 en faveur de Jaunay Clan.

Dossier classé.

Match n° 20241289 : Montmorillon (2) È Poitiers St Eloi / 3 cités / Asac (1) en Départemental 1 du 28/03/18.

La Commission enregistre la décision de la Commission de Discipline (PV n° 31 du 09/05/18) qui donne **match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers St Eloi / 3 Cités / Asac (1) avec retrait d'un point** et 0 but à 3 pour en donner le **gain à l'équipe de Montmorillon (2)** et homologue le résultat.

Dossier classé.

Match n° 20241344 : Senillé / St Sauveur (1) È Migné Auxances (2) en Départemental 2 poule A du 05/05/18.

Courriel du club de Senillé (17/05/18 à 7h43)

Erreur sur le résultat du match.

La Commission enregistre le résultat de 10 buts à 4 en faveur du Migné-Auxances (2).

Feuille de match rectifiée.

Dossier classé.

Match n° 20241311: Naintré (3) È Dissay / Bon / Vou / Chass (1) en Départemental 2 poule B du 03/02/18 remis le 12/05/18

Réserve du club de Dissay.

La Commission enregistre la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux qui donne **match perdu par pénalité à l'équipe de Naintré (3) avec le retrait de 1 point et 0 but à 3** pour en attribuer **le bénéfice à l'équipe de Dissay / Bon / Vou / Chass (1)** et homologue ce résultat.

Dossier classé.

Match n° 20241393 : GJ Mable et Vienne (1) È GJ Val de Clouère (1) en Départemental 2 poule B du 05/05/18.

Courriel du GJ Mable et Vienne (12/05/18 à 07h58) signalant la blessure (genou gauche) du joueur MORILLON Samuel.

Feuille de match rectifiée.

Dossier classé.



Match n° 20241388 : Sud Vienne région de Couhé (1) È Ligugé / Sm / It / SB / Fon (3) du 28/04/18

2^{ème} forfait de l'équipe de Ligugé / Sm / It / SB / Fon (3) (sans déplacement).

Amende de 10" au club de Ligugé.

U15

Match n° 20260015 : Jaunay Clan (1) È Poitiers 3 cités (2) en Départemental 2 poule B du 05/05/18.

2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers 3 cités (2) (sans déplacement).

Amende de 10" au club de Poitiers 3 cités.

Match n° 20260011 : Valdivienne / Pouillé Tercé / Fleuré (1) È Ozon (1) en Départemental 2 poule B du 05/05/18.

Courriel de M. GIRAUD Axel (arbitre de la rencontre) (06/05/18 à 17h57).

2^{ème} forfait de l'équipe d'Ozon (2) (sans déplacement).

Amende de 10" au club d'Ozon.

Les frais de déplacement de l'arbitre (32") sont à la charge du club déclarant forfait, ils seront débités au club d'Ozon pour être crédités à l'intéressé.

Match n° 20259988 : Sud Vienne /GJ Foot Sud (2 È Neuville (3) en Départemental 2 poule C du 03/03/18 remis le 21/04/18

2^{ème} forfait de l'équipe de Sud Vienne /GJ Foot Sud (2) (sans déplacement de Neuville (3)).

Match n° 20260059 : Sud Vienne /GJ Foot Sud (2) È Quinçay / Béruges / Vouneuil (1) en Départemental 2 poule C du 05/05/18.

Courriel du club de Sud Vienne région de Couhé (04/05/18 à 22h30).

3^{ème} forfait de l'équipe de Sud Vienne /GJ Foot Sud (2) (sans déplacement de Quinçay / Béruges / Vouneuil (1)).

Amende de 10" au club de Sud Vienne région de Couhé.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Sud Vienne /GJ Foot Sud (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour. Ce forfait intervenant dans les 3 dernières journées, il est fait application de l'article 19.B.6 des RG de la LFNA.

L'équipe de Vicq St Savin (1) devant la rencontrer le 26/05/18 sera donc exempte à cette date.

U13

Match n° 20288769 : Poitiers 3 cités (2) È L'Envigne (2) en Départemental 3 poule B du 05/05/18.

Courriel du club de L'Envigne (05/05/18 à 11h43).

1^{er} forfait de l'équipe de L'Envigne (2) (sans déplacement)

Amende de 10" au club de L'Envigne.

Match n° 20260393 : GJ Foot Sud 86 (2) È Valdivienne (2) en Départemental 3 poule D du 27/01/18 remis le 31/03/18 et à nouveau remis le 12/05/18.

Courriel du GJ Foot Sud 86 (14/05/18 à 14h03)

2^{ème} forfait de l'équipe de Valdivienne (2) (sans déplacement).

Amende de 10" au club de Valdivienne.

U11

Match n° 20353379 : L'Envigne (1) È Nord Vienne(1) en Départemental 3 poule A du 03/03/18 remis au 21/04/18

La Commission enregistre la décision de la Commission Sportive Litiges et Contentieux qui donne le **match à rejouer** avec l'obligation de la part des 2 clubs de fournir soit une liste (avec photos) des joueurs inscrits sur la feuille de match soit l'accès aux licences de ces joueurs sur l'application « Footclubs Compagnon »

La Commission fixe la rencontre le **02 juin 2018** (avec possibilité d'avancer la rencontre un mercredi).

Dossier classé.

Match n° 20353457 : Vicq / St Savin (2) È Chasseneuil St Georges(2) en Départemental 3 poule C du 05/05/18

2^{ème} forfait de l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) (sans déplacement).

Amende de 10" au club de Chasseneuil St Georges.



Match n° 20353511 : Vouillé / Champigny (2) È Ligugé / Smarves / Iteuil (2) en Départemental 3 poule E du 05/05/18

Courriel du club de Vouillé (04/05/18 à 16h19)

2^{ème} forfait de l'équipe de Vouillé / Champigny (2) (sans déplacement de Ligugé / Smarves / Iteuil (2)).

Amende de 10" au club de Vouillé.

Match n° 20353512 : GJ Vallée Vienne et Moulière (4) È Poitiers 3 cités (2) en Départemental 3 poule E du 05/05/18

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 cités (2) (sans déplacement).

Amende de 10" au club de Poitiers 3 cités.

PLATEAUX U6-U7 et U8-U9

Plateaux du 18/11/1817 : 1 club organisateur : Pouillé Tercé.

Plateaux du 07/04/18 : 1 club organisateur : Fleuré.

Plateaux du 28/04/18 : 4 clubs organisateurs : Dissay, GJ Vallées du Miosson, St Benoît et Vendelogne.

Plateaux du 01/05/18 : 1 club organisateur : Migné Auxances.

Plateaux du 05/05/18 : 6 clubs organisateurs : Béruges, Bonneuil Matours, Dissay, GJ Vallées du Miosson, Sammarçolles et Thuré Besse.

Plateaux du 12/05/18 : 1 club organisateur : GJ des 3 Vallées

CHALLENGE U15

Match n° 20414684 : Neuville (2) È GJ Vallée Vienne et Moulière (2) du 12/05/18

Courriel du club de Neuville (12/05/18 à 10h15)

Forfait de l'équipe de Neuville (2) (sans déplacement GJ Vallée Vienne et Moulière (2)).

L'équipe de GJ Vallée Vienne et Moulière (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Amende de 10" au club de Neuville.

DIVERS

Courriels de GJ des 3 Vallées 86, Pouillé Tercé et Valdivienne :

Réponses par la messagerie Zimbra

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 12Öpar feuille de match manquante

Rencontres du 05/05/18 :

Match n° 20260105 GJ Vallées du Miosson (2) . GJ Val de Vonne en U15 Départemental 2 poule D

LICENCES MANQUANTES

Amende de 6 Öpar licence manquante

Rencontres du 05/05/18

U11 :

Match n° 20247686 : Châtelleraut SO (1) : totalité des licences : 17"

Match n° 20353287 : Naintré (2) : totalité des licences : 17"

Match n° 20353316 : Poitiers 3 cités (1) : totalité des licences : 17"

Prochaine réunion : sur convocation le jeudi 24 mai 2018 à 17h.

Le Président de séance, Christian SAVIGNY.

La Secrétaire, Maryse MOREAU



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

Réunion du lundi 7 mai 2018
Procès verbal n° 4

Présents :

Gérard BELLOT Président, Bruno SIROT Secrétaire et Jacky DESCoux

Approbation -du PV n°3 du 9/04/2018 sans modification

Bilan du tournoi à 8 du 17/01/2018 et proposition de deuxième phase

A cause des intempéries, le match retour ne avait pu avoir lieu en février, la sous commission décide de faire jouer cette journée le mercredi 13/06/2018. Ce sera en principe le dernier match de la saison.

Calendrier général de la fin de saison

- Le championnat a débuté le 7 mars et est terminé le 25 avril 2018 sans rencontrer de problème particulier. C'est l'équipe du Secours Catholique qui est sorti vainqueur. Les résultats sont disponibles sur le site du District
- La coupe de printemps a débuté le 2 mai par une formule championnat sur trois journées. Les demi-finales sont programmées le 30 mai et la finale le 6 juin 2018. En raison de la finale OM- Madrid la journée du mercredi 16 mai est reportée au jeudi 17 mai !

Recherche de nouveaux clubs pour la saison 2018/2019

Pour des raisons de éthique et de assurances, l'affiliation à la FFF sera obligatoire pour tous les nouveaux clubs qui s'engageront. Néanmoins la pratique du foot-entreprise présente des avantages comme jouer sur des terrains synthétiques et pouvoir organiser les matchs en tenant compte de l'avis de toutes les équipes. Nous devons nous montrer convaincants en allant à la rencontre des « futurs clubs ».

Arbitre Auxiliaire

Gérard BELLOT s'informer des dates des formations.

Questions diverses

- Rencontre sportive avec les Deux-Sèvres en septembre 2018. Bruno SIROT prendra contact avec Stéphane SENECHAULT (Président du foot-entreprise des Deux-Sèvres).
- **L'Assemblée Générale des clubs de Foot-Entreprise est fixée au MERCREDI 20 JUIN 2018 à 18h au siège du District**
- En prévision de l'AG du District, programmée le vendredi 8 juin 2018, le rapport d'activités 2017/2018 devra être réalisé avant le 22 mai 2018

Prochaine réunion de la sous-commission : le lundi 11 juin 2018 à 17h30

Le Président, Gérard BELLOT

Le Secrétaire, Bruno SIROT



COMMISSION de DISTRICT d'ARBITRAGE

Réunion du mardi 15 Mai 2018 Procès-verbal n° 7

Présidente : Mme. N. LE BRETON

Présents : Mme I. TOURRAIS, MM. JM. APERCE, S. AUBINEAU, JM. BROUARD, L. BRUNETEAU, G. CHARON, M. DOUSSELAIN, B. DUPUIS, C. FLORENT (représentant de la commission technique), D. PLAINCHAMP, P. RIVIERE.

Invités : MM. ASMA Juba (Arbitre du Poitiers Football Club), GAUTHIER Patrick (Dirigeant du Poitiers Football Club), DUBOIS Régis (Président du Poitiers Football Club), MINOT Jean-Philippe (Président de Sommières Saint-Romain) et MOIGNER Laurent (Dirigeant du club de Sommières Saint Romain).

Excusés : M. S. RAGER (CTRA), JL RIDEAU (Représentant de l'arbitrage au bureau du Comité de Direction)

PV n° 06 du 27 mars 2018 : une modification est apportée quant à la candidature de Morgane CHIGNARD, Quentin FLEURIAUD et Thomas PRISCOGLIO à l'examen des candidats arbitres de ligue, conformément au PV du bureau de CRA du 3 mai 2018.

La CDA félicite Léo BEULET, Jeune Arbitre de la Fédération et Arbitre du District de la Vienne pour sa désignation en tant que 4^{ème} arbitre de la finale de la Coupe Gambardella qui s'est déroulée le 8 mai 2018 au Stade de France.

La CDA félicite Sabri GHEDAB-REMBLIERE pour son admission à la Section Sport-Etudes Arbitrage de la Venise Verte à Niort.

La CDA remercie Madame la principale du collège Jean Moulin pour le prêt des installations pour le passage des tests théoriques du District 86.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à Fabrice MIGNON, victime d'une agression physique lors d'une rencontre de Départemental 4. Nous lui assurons notre soutien dans cette épreuve.

ETUDE DES COURRIERS ET COURRIELS

Courriels reçus de ou du :

- Jonathan MONNEREAU : Pris connaissance.
- Club de Sommières-Saint-Romain : Pris connaissance. Transmis à la commission de discipline.
- Club de Queaux-Moussac : Pris connaissance . La Présidente a répondu.
- Ayoub MOURAD : Pris connaissance . Transmis au pôle désignations.
- Club de Smarves : Pris connaissance . La Présidente a répondu.
- Richard CASADEBAIG : Pris connaissance
- Guillaume QUINTARD : Pris connaissance . sa requête sera étudiée lors des classements.
- Club de l'ASA Couronneries : Pris connaissance . Une réponse sera apportée au club.
- Club de Fontaine Le Comte : Pris connaissance . La Présidente a répondu au club.
- Rudy BALLESTER : Pris connaissance . Requête accordée.
- Club des Portugais de Poitiers : Pris connaissance.
- Club de Jaunay-Clan : Pris connaissance . La CDA remercie le club de son courrier.
- Sébastien THIMON : Pris connaissance . La CDA lui accorde le gel de sa saison.
- Christophe CHARUAULT : Pris connaissance . La CDA émet un avis défavorable à sa demande.
- Club de Poitiers BAROC : Pris connaissance . La CDA transmet le courrier pour avis au Comité de direction



POLE DESIGNATIONS

En raison du nombre de disponibilités important, la dernière journée de championnat sera très compliquée à gérer. La sous-commission fera le maximum pour satisfaire au mieux les clubs. Des rencontres seront priorisées en fonction des enjeux en cours. Celles-ci seront communiquées par le Comité de Direction.

Les coupes sont désignées par la Présidente et le Vice-Président pour un souci d'équité. Il a été constaté le manque de sérieux des arbitres malgré une communication importante.

Un échange a eu lieu avec le District 49 au niveau des jeunes les 12 et 13 mai 2018. Sébastien AUBINEAU et Ludovic BRUNETEAU les ont accompagnés. Les jeunes se sont montrés investis par leur mission. Il en ressort un constat très positif en termes d'échanges avec les départements présents.

POLE OBSERVATIONS

Une situation est faite par catégorie. Dans son ensemble, le nombre d'observations est satisfaisant. Cependant, certaines situations sont problématiques soit en raison des blessures des arbitres, soit par la désignation de nos arbitres sur des compétitions de Ligue.

POLE FORMATION

La sous-commission s'est réunie le 2 mai 2018 pour faire un bilan de la saison écoulée. Un constat sans appel est fait : désintérêt important des arbitres aux formations proposées. Un profond changement est nécessaire pour toucher une majeure partie des arbitres. En conséquence, de nombreuses modifications sont à prévoir pour la saison prochaine.

REUNION DE FIN DE SAISON DU 01/06/2018

Elle aura lieu le 01/06/2018 à 19h30 au restaurant L'Atelier, partenaire du District.

CHARTE DE DEONTOLOGIE

Les désignations devenant de plus en plus difficiles, la CDA souhaite mettre en place une Charte de Déontologie dans le but de responsabiliser à la fois chaque arbitre et leur club.

Une présentation rapide est faite par la Présidente.

Le secrétaire se charge de la transmettre à tous les membres de la CDA pour analyse. Chacun devra étudier et y apporter des modifications si nécessaires. Renvoi souhaité par mail à la Présidente au plus tard le vendredi 25 mai 2018. Celle-ci sera ensuite proposée à la validation au Comité de Direction pour application dès la saison 2018/2019.

EXAMENS THEORIQUES DE DISTRICT

Ils ont eu lieu les vendredi 27 et samedi 28 avril 2018 au collège Jean Moulin à Poitiers.

Pour la saison prochaine, les tests physiques et théoriques se dérouleront en début de saison.

ORGANIGRAMME SAISON 2018/2019

Un tour de table est fait pour connaître les intentions de chacun pour la saison prochaine.

L'organigramme sera mis en place à la prochaine CDA.



INFORMATIONS DIVERSES

Le Règlement Intérieur est actuellement en relecture.
Des mises à jour et modifications seront faites.

Les points les plus importants devraient être présentés à l'AG des clubs après validation par le Comité de Direction.

Il sera transmis dans les meilleurs délais pour qu'il soit en application dès le début de la saison prochaine.

CERTIFICATS MEDICAUX

Reçu les certificats médicaux de :

- Jean-Claude BOURDON pour une durée de 10 jours.
- Tanguy RODRIGUEZ pour une durée de 30 jours.
- Mathieu ROUSSEAU pour une durée d'une semaine
- Mickaël METAYER pour une durée de 3 jours.
- Stéphane ARDILLON pour une durée de 15 jours.
- Christopher MATHELIN pour une durée de 15 jours.
- Antoine CARTAIS pour une durée de 15 jours.
- Clément REAULT pour une durée d'un mois.
- Oumar SY pour une durée de 15 jours.

La CDA souhaite à l'ensemble des arbitres un bon rétablissement et rappelle à ceux dont leur arrêt est égal ou supérieur à 21 jours, qu'ils devront ***impérativement*** fournir un certificat de reprise à l'arbitrage pour être de nouveau désignables.

Reçu le certificat de reprise de :

- Jean-Claude BOURDON
- Gabriel NGADOU

Prochaine CDA le 7 juin 2018 à 18h30 au District de la Vienne de Football

La Présidente,
Nathalie LE BRETON
Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON



COMMISSION DE L'ÉTHIQUE ET LA PREVENTION

Réunion du mercredi 2 mai 2018 Procès-verbal n° 8

Président : D Colin

Présents : G Baraudon, MH Lagrange, D Cantet, A Gouffé, JM Nicolas, Y Vergrnaud, R Gallais, JP Péguin, D Artus.

Excusés : D Fraudeau, D Giraud, JN Guenneugues, B Pétonnet,

Invités : Saad ABID ALI Président de Poitiers 3 Cités, Rémi Bernardeau vice président du GJ Foot Sud 86 et président de La Chapelle Bâton, Béatrice Mathieu

Approbation du PV n° 7 sans modification

Accueil de Saad ABID ALI, Rémi Bernardeau et Béatrice Mathieu

B Mathieu, S Abid Ali, R Bernardeau participent à l'ensemble des travaux de la commission et se réjouissent d'échanger pour faire avancer un sport que l'on aime tous.

Ils soulignent l'intérêt que le représentant de l'Ethique, ou d'une autre commission, se présente à l'arbitre et aux capitaines lors d'une rencontre « sensible », au demeurant peu nombreuses dans le département. Ils rappellent que l'Ethique, c'est l'affaire de chacun au niveau du club, des éducateurs aux parents, et que les clubs seraient bien intentionnés de mettre en place des actions de sensibilisation au « respect » pour les Jeunes.

Les 2 clubs ou Groupement, formulent une invitation à la commission de l'Ethique pour intervenir au sein de leur club respectif. Ils déplorent le manquent de bénévoles, d'encadrants formés, d'accompagnateurs adultes.

Ils insistent sur le fait que l'autorité sportive, arbitrale, technique a toujours raison. Les décisions prises par les commissions sont à respecter, et le Président est là pour expliquer et faire appliquer les décisions prises par le District. En particulier lorsque le match est arbitré par un jeune arbitre. Il convient, en effet, de faire confiance aux personnes qui prennent le sifflet et défendre l'idée qu'il est inconcevable qu'un arbitre « triche ».

Ils s'accordent pour dire, en tant que responsable de club, que nous ne devons accepter, ni les allers-retours le long de la touche, ni les commentaires des parents qui enveniment généralement la rencontre.

Le point sur les diverses remises du Challenge de l'Ethique.

Leigné/Usseau. Accueil très convivial des dirigeants. Intervention chaleureuse du Maire et des élus, du Président et des joueurs des équipes présentes, en présence de l'arbitre de la rencontre et des supporters qui se félicitent de recevoir les membres du District de Football. Article de presse paru.

Les Roches La Villedieu: Le Maire des Roches et le Premier Adjoint de La Villedieu se félicitent de participer à cette remise du Challenge de l'Ethique en présence de l'arbitre du match et des 2 équipes. Le Président et les dirigeants soulignent la réussite de l'Entente sportive et l'attitude respectueuse qui en émane.

Challenge de l'Ethique : 2^e classement après 15 rencontres.

Impossibilité de faire un 2^e classement car certaines équipes n'ont toujours pas réalisé 15 matchs (beaucoup de matchs remis), il est proposé que nous attendions la fin du championnat avec les 22 rencontres pour chacune des équipes, afin de ne pas introduire d'injustice et récompenser les 2 premiers au lieu du seul 1^{er}.

Opération « 0 carton »

Les difficultés rencontrées avec le report de nombreuses rencontres conduisent à envisager, pour l'an prochain le tirage au sort après la 10^{ème} journée et après la 20^{ème} journée:

Pour cette année, de la D1 à D4, la commission va exceptionnellement attendre la fin du championnat pour procéder au tirage de la journée concernée.



Les rencontres « sensibles »

Comme elle s'y était engagée, la commission contribue régulièrement à l'observation de ces rencontres sur le département.

Participation à la Journée du 15 avril « Coupe Gambardella Crédit Agricole »

Les ½ finales de la Coupe Gambardella Crédit Agricole se sont disputées sur un superbe terrain, en présence de nombreux spectateurs, avec 160 personnes pour la sécurité et une quarantaine de policiers.

Remerciements de Béatrice Mathieu, au nom de la FFF, aux membres de la commission présents, MH Lagrange, D Cantet, D Colin, A Gouffé, JM Nicolas, B Pétonnet, JP Péguin.

Participation au Festival Foot U13 Pitch à Sèvres-Anxaumont et informations diverses

Samedi 7 avril : au sein d'installations sportives superbes, A Gouffé, JM Nicolas, G Baraudon et S Bibard se sont associés à la Commission des Jeunes pour l'animation du Quizz sur le PEF (4 joueurs par équipe avec 1 éducateur) dans le cadre du Festival FootU13 Pitch (filles et garçons) à Sèvres Anxaumont.

Mardi 8 mai : annulation de la Journée de la Femme

Samedi 23 juin : Fête du Football pour Tous et Anniversaire du District.

Des plateaux féminins le matin, et l'après midi, finales du Challenge des Réserves, de la Coupe Jolliet-Rousseau, et de la finale Coupe Louis David qui sera précédé de rencontres Sport Adapté (ESAT).

Jeudi 28 juin, à 18h : choisir le lieu de notre réunion de commission externalisée entre Vouillé, Latillé, Béruges Benassay et La Chapelle Montreuil.

Action Ethique et Convivialité 5e et 6e Division

La question est chaque année posée, comment inciter les clubs à participer, « je vote pour » tel club ? Quelle stratégie pertinente mettre en place auprès des équipes de Départemental 5 et Départemental 6 pour obtenir leur réponse ?

Comment Inviter les clubs à lire le Journal Foot Vienne ?

Rappelons la date de la dernière journée le 26 -27 mai. La désignation des vainqueurs se fera quelques jours après. Il est donc fortement conseillé d'effectuer son choix avant le 30 mai.

Prochaine réunion : 31 mai à 18h au District de Poitiers



INFORMATIONS DIVERSES

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2017 - 2018

Vient de Régional 3 ou Régional 4		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1 x 12) 12 équipes	monte en Régional 3	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2
	vient de Régional 3 ou Régional 4	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	- 2	- 2	- 2	- 3	- 4	- 5	- 6	- 7	- 8
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x 12) 24 équipes	monte en Département 1	- 4	- 3	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2
	vient de Département 1	2	2	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 3	- 4	- 4	- 4	- 4	- 5	- 6	- 7	- 8	- 9
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (3 x 12) 36 équipes	monte en Département 2	- 6	- 5	- 4	- 3	- 3	- 3	- 3	- 3	- 3
	vient de Département 2	4	4	4	4	5	6	7	8	9
	descend en Département 4	- 6	- 6	- 6	- 7	- 8	- 9	- 10	- 11	- 12
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (4 x 12) 48 équipes	monte en Département 3	- 8	- 7	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6	- 6
	vient de Département 3	6	6	6	7	8	9	10	11	12
	descend en Département 5	- 8	- 8	- 8	- 8	- 9	- 10	- 11	- 12	- 13
	vient de Département 5	10	9	8	7	7	7	7	7	7
Département 5 (6 x 12) 72 équipes	monte en Département 4	- 10	- 9	- 8	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7	- 7
	vient de Département 4	8	8	8	8	9	10	11	12	13
	descend en Département 6	- 12	- 12	- 12	- 12	- 13	- 14	- 15	- 16	- 17
	vient de Département 6	14	13	12	11	11	11	11	11	11
Département 6 (8 x 11) 88 équipes	monte en Département 5	- 14	- 13	- 12	- 11	- 11	- 11	- 11	- 11	- 11
	vient de Département 5	12	12	12	12	13	14	15	16	17



U 17 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2017 - 2018

Départemental 1 (1 x 10) 10 équipes	vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5	6	Départemental 1 (2 x 8) 16 équipes
	monte en Régional 2 U18	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	
	descend en Départemental 2	- 1	- 1	- 1	- 2	- 2	- 2	- 2	
	vient de Départemental 2	8	7	6	6	5	4	3	
Départemental 2 (2 x 10) 20 équipes	vient de Départemental 1	1	1	1	2	2	2	2	Départemental 2 (? x 8) ? équipes
	monte en Départemental 1	- 8	- 7	- 6	- 6	- 5	- 4	- 3	

U 15 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2017 - 2018

Départemental 1 (1 x 10) 10 équipes	vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5	6	Départemental 1 (2 x 8) 16 équipes
	monte en Régional 2 U16	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	- 1	
	descend en Départemental 2	- 1	- 1	- 1	- 2	- 2	- 2	- 2	
	vient de Départemental 2	8	7	6	6	5	4	3	
Départemental 2 (4 x 10) 40 équipes	vient de Départemental 1	1	1	1	2	2	2	2	Départemental 2 (? x 8) ? équipes
	monte en Départemental 1	- 8	- 7	- 6	- 6	- 5	- 4	- 3	

U 13 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2017 - 2018

Départemental 1 (2 x 10) 20 équipes	vient du Critérium U13	3	Départemental 1 (2 x 8) 16 équipes
	monte en Régional 2 U14	- 2	
	descend en Départemental 2	- 8	
	vient de Départemental 2	3	
Départemental 2 (3 x 10) 30 équipes	vient de Départemental 1	8	Départemental 2 (3 x 8) 24 équipes
	monte en Départemental 1	- 3	
	descend en Départemental 3	- 16	
	vient de Départemental 3	5	
Départemental 3 (2 x 10 et 2 x 11) 42 équipes	vient de Départemental 2	16	Départemental 3 (? x 8) ?? équipes
	monte en Départemental 2	- 5	

U 11 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2017 - 2018

Départemental 1 (2 x 8) 16 équipes	descend en Départemental 2	- 6	Départemental 1 (5 x 4) 20 équipes
	vient de Départemental 2	10	
Départemental 2 (5 x 8) 40 équipes	monte en Départemental 1	- 10	Départemental 2 (9 x 4) 36 équipes
	vient de Départemental 1	6	
	descend en Départemental 3	- 16	
	vient de Départemental 3	16	
Départemental 3 (7 x 8) 56 équipes	vient de Départemental 2	16	Départemental 3 (?? x 4) ?? équipes
	monte en Départemental 2	- 16	



ACTION ETHIQUE ET CONVIVIALITE

Départemental 5 et Départemental 6

Formulaire à retourner au District dès la fin du championnat

CLUB

Division : **Poule** :.....

Avis de l'équipe concernée du club

Pour la saison qui vient de se terminer, l'équipe de la poule qui mérite d'être récompensée au titre de « ACTION ETHIQUE ET CONVIVIALITE » 2017/2018 est :

.....

Le Responsable de l'Equipe

Signature

Le Capitaine de l'Equipe

Signature

Le Secrétaire du club

Signature

REMARQUES :

- 1 – La Commission ne prendra pas en compte le choix d'une équipe qui se sera auto-désignée
- 2 – Une équipe majoritairement choisie mais qui n'aura pas fait retour de l'imprimé portant son propre choix ne sera pas retenue



District de la Vienne de Football
1 rue François PRAT
86000 POITIERS

A l'attention de l'ensemble des Arbitres du
District de la Vienne

Assemblée Générale UNAF 86

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, l'ensemble du bureau de l' **UNAF 86** vous invite à son :

Assemblée Générale Ordinaire

Vendredi 25 Mai 2018

18h45

District de la Vienne de Football
1 rue François PRAT
86000 POITIERS

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
LAVAUD Marc



Coupon-réponse :

- Participera à l'Assemblée Générale Ordinaire UNAF Vienne
- Ne participera pas à l'Assemblée Générale Ordinaire UNAF Vienne
- Participera au buffet servi à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire UNAF Vienne
- Ne participera pas au buffet servi à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire UNAF Vienne

Coupon-réponse à renvoyer par courrier à l'adresse suivante :
Monsieur Marc LAVAUD 26 rue de la Boulangerie 86190 VILLIERS **ou**
par courriel : marc.lavaud@wanadoo.fr ou marc.lavaud@grassin.fr

Réponse à donner avant le Vendredi 18 Mai 2018